



Pôle Gériatrie  
du Centre Hospitalier de Valenciennes



# *Bienvenue à la RÉSIDENCE DOUX SÉJOUR*



CENTRE HOSPITALIER  
DE VALENCIENNES





La Résidence Doux Séjour comprend 46 lits d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Une équipe pluridisciplinaire s'engage à prendre soin de vous en garantissant la qualité des prestations qui repose sur les capacités relationnelles, la continuité de service et la compétence du personnel.

### VOTRE RÉSIDENCE

La Résidence offre un hébergement dans un complexe lumineux et verdoyant.

Le bâtiment se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Au sous-sol se trouvent les zones logistiques. Le rez-de-chaussée comprend les bureaux administratifs, et soignants, les salles collectives, de restauration et une cuisine.

Chaque étage se compose de 23 chambres, d'une salle de bains et de zones de rangement.

**Toutes nos chambres mesurent 15 m<sup>2</sup>.  
Toutes sont équipées d'un cabinet de toilette avec lavabo et WC.  
Une prise d'antenne collective vous permet de connecter votre téléviseur.**

En concertation avec l'équipe, vous pouvez personnaliser votre chambre.

### NOTRE MISSION

Nous veillons à votre confort, votre hygiène et votre bien-être.

Notre équipe aide au maintien de votre autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en assurant un service de qualité afin de répondre à vos besoins et attentes, ainsi qu'à ceux de votre famille.

Au centre de nos préoccupations :

- le respect de votre personne et de votre environnement
- votre alimentation équilibrée et respectueuse des saisons et de vos goûts, grâce au travail de la Commission des menus et de notre diététicienne
- votre vie sociale

**L'objectif prioritaire de votre prise en charge s'établit avec vous.  
À votre arrivée, un bilan visant à établir un projet de vie est rédigé en partenariat avec vous et votre famille, prenant en compte vos goûts, croyances et rythmes de vie.**



## NOTRE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Notre Directeur du secteur des personnes âgées, notre médecin coordonnateur, ainsi que notre cadre de santé sont disponibles si vous souhaitez les rencontrer (sur rendez-vous).

**L'ensemble de notre personnel, médical et paramédical, est hautement qualifié pour la prise en charge gériatrique et assure la permanence des soins 7 jours sur 7.**

L'équipe médicale est composée d'un médecin coordonnateur et du médecin traitant de votre choix. Ces professionnels assurent votre suivi médical mensuel voire plus fréquemment si nécessaire.

Le médecin coordonnateur est également garant de la continuité de votre prise en charge globale.

### LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Le groupe « bientraitance » réunit des soignants de chaque structure du Pôle gériatrie du CH de Valenciennes et mène des actions de prévention, de réflexion et de lutte contre la maltraitance conformément aux instructions ministérielles du 22 mars 2007 et du 20 février 2014.

Une affiche représentant les valeurs de l'institution est accessible dans tous les services et reprise dans le livret de bientraitance remis à l'arrivée de chaque professionnel.

Un audit de bientraitance est effectué tous les deux ans et permet de croiser le regard des soignants et celui des résidents.

Une procédure de signalement de maltraitance a également été instaurée.

Un conseil ou une aide pour le signalement d'une situation de maltraitance peut vous être apportée :

- via le numéro d'appel national ALMA : 3977
- par l'Agence Régionale de Santé - point focal régional 24/24 : 03.62.72.77.77, mail : [ars-hdf-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-signal@ars.sante.fr)



## VOS DROITS

Les personnes dont les facultés mentales sont altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement lié à l'âge ainsi que les personnes souffrant d'une altération des capacités corporelles (et à la condition que celle-ci empêche l'expression de la volonté), peuvent être bénéficiaires d'une mesure de protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle...).

La personne elle-même ou sa famille proche peut demander l'ouverture d'une mesure de protection auprès du juge du tribunal d'instance du domicile de la personne concernée. Le juge des tutelles décidera de l'opportunité de la mise sous protection judiciaire.

Les autres parents ou les amis, ainsi que le médecin traitant, peuvent également alerter le juge sur la situation de la personne.

Selon la loi n°2016-87 du 2 février 2016, toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée «directives anticipées», afin de préciser ses souhaits quant à la fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas en capacité à ce moment-là d'exprimer sa volonté.

La loi du 28/12/2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, autorise toute personne majeure à désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Pendant votre séjour, il vous sera proposé de désigner votre personne de confiance par écrit, pour vous accompagner tout au long des soins et des

décisions à prendre.

Il vous appartient d'en informer la personne que vous aurez choisie et d'obtenir son accord. La personne de confiance pourra être consultée par le médecin si l'évolution de votre état de santé ne vous permet pas d'exprimer vous-même votre volonté ou de recevoir l'information.

En application du décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016, les annexes relatives à la personne de confiance sont jointes au présent livret.

La loi Léonetti du 22 avril 2005 sur la fin de vie énonce les principes suivants :

- sauvegarder la dignité de la personne
- proscrire l'acharnement thérapeutique en phase terminale d'une maladie grave et incurable
- respecter la volonté du patient à interrompre son traitement, après l'avoir clairement informé des conséquences de son choix
- soulager sa souffrance par un traitement, même si celui-ci peut avoir pour effet secondaire d'abrégé la vie dès lors que le patient a été informé du risque.

Nos équipes s'engagent à respecter l'article L.1110-5 du code de la santé publique stipulant que toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée.



Le Centre Hospitalier de Valenciennes s'est engagé dans une démarche de prévention du risque infectieux associant les personnels médicaux et soignants, ainsi que la direction de l'établissement.

Un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) a été mis en place depuis 1988. Il définit, dans le cadre d'un programme réactualisé chaque année, les actions à mener en termes d'hygiène et de prévention.

Le CLIN associe à ses travaux les professionnels de santé et administratifs de l'hôpital, ainsi que des représentants des usagers.

Une personne qualifiée, nommée par les tutelles, a pour mission d'aider les usagers à faire valoir leurs droits. Une affiche détaillée indiquant les coordonnées de la personne qualifiée est présente au sein de la structure.



## DÉMARCHE QUALITÉ

Le Pôle gériatrie du CH Valenciennes s'est engagé dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins et des prestations.

Dans ce contexte, notre structure est inscrite dans un programme d'évaluation externe de la qualité.

Vous pouvez contribuer à améliorer la qualité de vie dans la résidence en vous rapprochant des représentants des résidents et des familles participant au Conseil de vie sociale. Un classeur contenant les comptes-rendus est à disposition dans le hall de la résidence.

**En qualité d'usager, vous avez la possibilité d'exprimer oralement vos griefs ou vos remerciements auprès des responsables de l'établissement.**

**Une commission des relations avec les usagers a été instituée, conformément au décret du 2 mars 2005. Elle est chargée de veiller au respect de vos droits en tant qu'usager, de faciliter vos démarches et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.**

**Pour saisir la Commission Des Usagers (CDU) :**

- **Adressez un courrier à Monsieur le Directeur Général, CH de Valenciennes, Bât. Désandrouin, Av. Désandrouin, CS 50479, 59322 Valenciennes Cedex**
- **Contactez la Direction de la Qualité du CH Valenciennes, Bât. Désandrouin, Av. Désandrouin, 1er étage porte n°2, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Accueil : 03.27.14.50.32.**



La Résidence Doux Séjour est un lieu de vie et de soins. L'organisation de votre journée tient compte de ces deux aspects.

### VOTRE JOURNÉE

Le matin, votre journée commence par un réveil en douceur et un petit-déjeuner servi entre 8h et 9h, en chambre.

Ce repas, comme tous les autres, prend en compte vos habitudes alimentaires et vos besoins de santé.

Vos soins de confort sont ensuite accompagnés par notre équipe selon votre autonomie et votre état de santé.

Le déjeuner est servi à l'assiette vers 12h. Un repas complet, comprenant entrée, plat, fromage, dessert, café et un large choix de boissons, vous est proposé chaque jour.

Pour votre information, le menu de la semaine est affiché dans le hall.

L'après-midi est ponctuée de soins de confort, d'animations et de visites. Une collation est proposée vers 15h30.

A 17h45, selon vos besoins et après discussion en équipe, un premier service de repas peut vous être proposé en chambre.

A partir de 18h30, le repas du soir peut être pris en salle à manger ou dans votre chambre.

Notre équipe soignante passe ensuite vous installer pour la nuit et vous propose une dernière collation vers 21h.

Tout au long de la nuit, notre personnel veille au bon déroulement de votre sommeil en assurant la continuité des soins.

### L'ANIMATION

Notre animatrice met en place un programme d'animations différent chaque semaine. Ce dernier est affiché à chaque étage de la résidence.

Des spectacles et animations sont régulièrement proposés en salle polyvalente : danse, chansons, magie, jeux vidéos...

Des semaines et des repas à thème sont organisés chaque année (Noël, semaine bleue, semaine du goût...).

Les anniversaires des résidents sont fêtés tous les premiers jeudis de chaque mois.

Des activités sont proposées chaque après-midi : jeux de société, groupes de discussion, atelier cuisine, atelier mémoire, activités manuelles...

Pour les amateurs de lecture, notre bibliothèque se situe au rez-de-chaussée. Notre équipe de bénévoles se déplace également en chambre pour proposer des livres aux résidents.

#### Régulièrement, des sorties sont organisées :

- au théâtre Le Phénix
- en ville, en forêt, à la campagne, à la mer...
- lors de journées découvertes



## VOS SORTIES ET RENCONTRES EN FAMILLE

Les visites sont autorisées entre 10h et 20h. Dans certaines circonstances, ces plages horaires peuvent être élargies en accord avec l'équipe d'encadrement.

Il vous est également possible de recevoir votre famille pour le repas. Pour ce faire, il vous faut prévenir notre équipe au minimum huit jours avant et acheter un ticket repas. Pour des raisons logistiques, nous pouvons accueillir un maximum de quatre personnes du lundi au samedi.

Pour vos sorties en famille, il vous suffit de prévenir le cadre de santé ou l'équipe soignante de votre étage, au minimum 48h à l'avance. Cela nous permettra de préparer votre départ.

## TÉLÉPHONE ET TÉLÉVISION

Si vous désirez avoir le téléphone dans votre chambre, il faut en faire la demande auprès de l'équipe administrative.

Vous pourrez, en fonction des disponibilités installer un combiné téléphonique avec connecteur RJ45.

Grâce à la prise prévue à cet effet, il vous est possible d'installer votre téléviseur dans votre chambre. Nous vous conseillons un écran ayant une diagonale de 55 cm maximum.

## SOINS ET HYGIÈNE

Les soins de pédicure et de coiffure sont réalisés par le professionnel de votre choix. Ces prestations restent à votre charge.

La résidence met à la disposition de votre coiffeur un salon.

Notre personnel peut se charger de la prise de rendez-vous.

L'entretien des locaux et de votre chambre est assuré par notre équipe de bionettoyage.

Par mesure d'hygiène, les animaux sont interdits au sein de la résidence. Nous restons toutefois à votre disposition pour toute demande particulière.

## LE CULTE

**Le culte de chacun est respecté. Une liste des différents représentants du culte peut vous être fournie sur simple demande.**

**si vous avez besoin de renseignements à ce sujet, vous pouvez :**

- composer le 03.27.14.33.00
- en faire part à l'équipe soignante
- déposer une demande écrite dans la boîte aux lettres de l'aumônerie du CH Valenciennes.

**Une messe est régulièrement célébrée au sein de la résidence.**



## VOTRE COURRIER

Vous pouvez recevoir votre courrier à l'adresse de la résidence, en précisant le numéro de votre chambre : Résidence Doux Séjour, 2 rue de Roubaix, 59410 Anzin.



## VOS CLÉS

La clé de votre chambre peut être mise à votre disposition en fonction de votre état de santé et en concertation avec l'équipe soignante.



## EN CAS DE MALVEILLANCE

Si vous constatez une situation de malveillance, n'hésitez pas à en faire part à un membre de notre équipe.



## VOS OBJETS DE VALEUR

Dans la mesure du possible, préférez confier tous vos objets de valeur à votre famille.

Vous pouvez également déposer ces biens auprès de la trésorerie du CH Valenciennes (avenue Désandrouin, bâtiment administratif Désandrouin).

Les objets de valeur restent sous votre responsabilité.

Le Centre Hospitalier de Valenciennes et la résidence déclinent toute responsabilité en cas de vol.



## VOUS REPÉRER

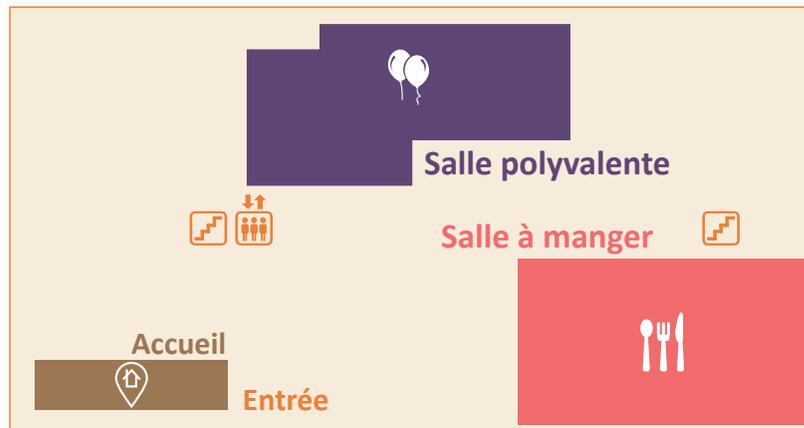
2<sup>ÈME</sup> ÉTAGE



1<sup>ER</sup> ÉTAGE



REZ-DE-CHAUSSÉE



SOUS-SOL







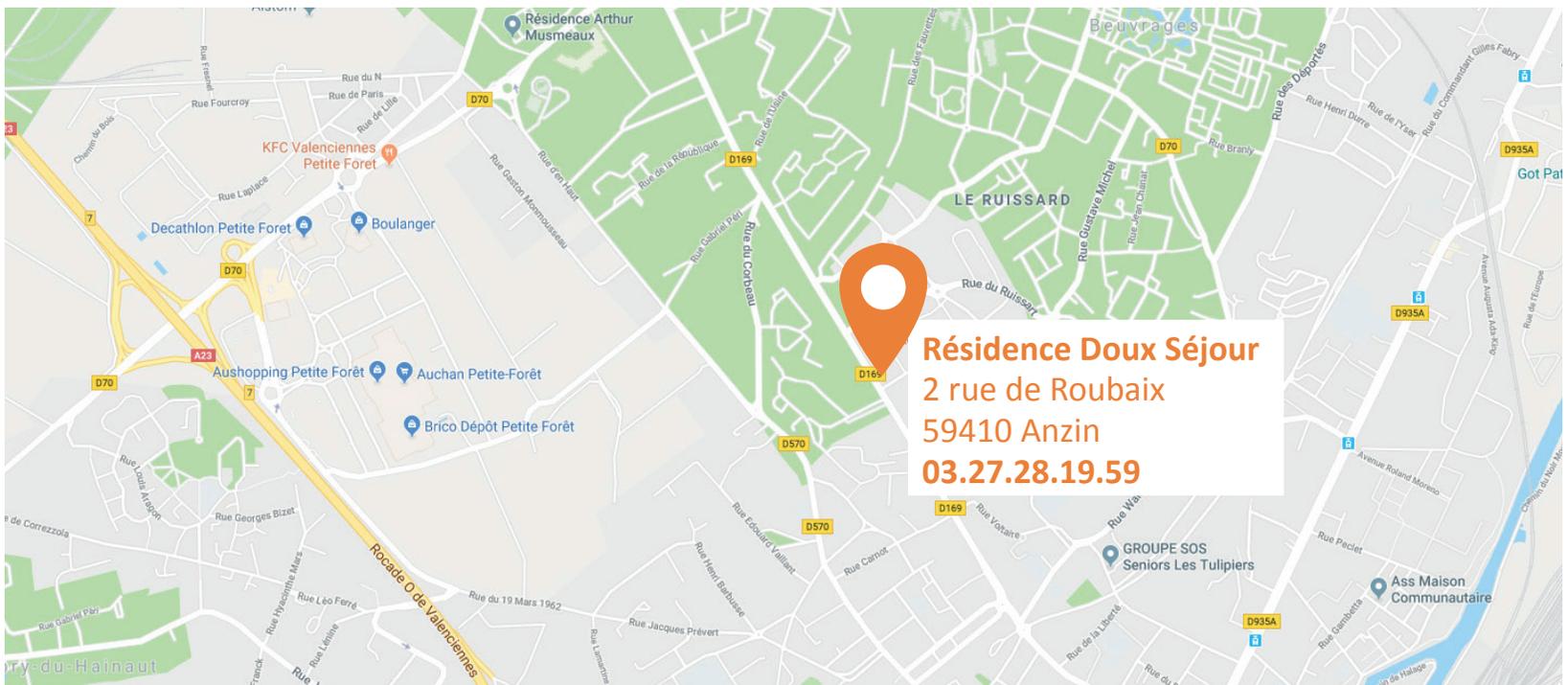
Outre la Résidence Doux Séjour, le Centre Hospitalier de Valenciennes vous présente ses autres Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes :

**Fondation SERBAT**  
 (EHPAD - Héberg. temporaire)  
 2 rue Charles GIRAUD  
 59880 Saint-Saulve  
 Tél : 03 27 23 30 62

**Résidence du Val d'Escaut**  
 (EHPAD - USLD - UHR)  
 Pl. de la Concorde, Cité des Cheminots  
 59300 Valenciennes  
 Tél : 03 27 14 76 76

**Fondation DUVANT**  
 (Résidence autonomie)  
 1 rue des Flandres  
 59300 Valenciennes  
 Tél : 03.27.46.73.41

**Résidence La Rhôneelle**  
 (EHPAD - UVP - Accueil de jour)  
 6 rue Davaine  
 59300 Valenciennes  
 Tél : 03.27.47.50.80



**Résidence Doux Séjour**  
 2 rue de Roubaix  
 59410 Anzin  
 03.27.28.19.59